



Back in the race, un an après : Bilan désastreux à Sochaux

Voici un an, que Carlos TAVARES est à la tête de l'entreprise. Cet ancien de chez Renault a été nommé avec un objectif clair, celui de baisser au maximum les coûts de production et la masse salariale (moyenne annuelle des salaires), afin de permettre de dégager plus de rentabilité. Augmentation de la rentabilité qui ne profitera pas aux salariés. La preuve avec les trois dernières années de gel des salaires. Le gouvernement, actionnaire à 14% de l'entreprise, ne réagit pas. Pire, il ne se passe pas un jour sans que nos dirigeants politiques ne nous parlent de la baisse du coût du travail. A Sochaux, au bout d'un an d'application du plan TAVARES, le bilan est lourd.

Effectifs Sochaux: sous la barre des 10 000 !

Outre la fermeture de l'atelier de mécanique en juillet 2014 (externalisation et délocalisation des amortisseurs), les départs en DAEC, n'ont pas été remplacés et la direction refuse d'embaucher en CDI. La direction annonce un effectif de 10065 personnes (CDD et CDI) mais il faut retrancher à ce chiffre, les salariés en dispense d'activité, qui sont toujours inscrits dans les effectifs. Soit moins de 10 000 salariés à ce jour, avec des prévisions d'augmentation de la production.

Ça continue

La direction attend d'autres départs « volontaires » dans les services de la Recherche et du Développement ainsi que dans les services informatiques pour externaliser et délocaliser une grosse partie de ces activités.

Dans le même esprit, les activités de gardiennage sont en cours d'externalisation, avec à la clé de nouvelles pertes d'emplois et le recours à des salariés moins bien payés, avec moins d'acquis sociaux.

Carlos TAVARES a voulu se calquer sur l'organisation chez Renault, qui a recours à des sous-traitants pour les activités de gardiennage et de sécurité incendie.

Dans la foulée, ce sont les activités d'analyses physico-chimiques qui vont être externalisées à Vélizy et une étude a été commandée concernant la possibilité d'avoir recours à la sous-traitance pour les salariés qui s'occupent de dépanner nos postes informatiques (support local au poste). Autant d'emplois supprimés !

Désengagement des transports

Rappelons que la direction avait déjà supprimé de nombreuses têtes de lignes en 2013, ce qui n'a pas été sans conséquences sur l'utilisation des transports collectifs par les salariés.

Le désengagement de l'entreprise dans les frais de transports collectifs est inadmissible dans un contexte économique et commercial très favorable (+8,7% des ventes en mars 2015).

De plus, si la direction arrive à ses fins, la suppression du transport pour les salariés en horaire de journée sera sans doute définitive. Sa vision de l'avenir du site n'est donc pas très ambitieuse.

La CGT exige le maintien des transports collectifs pris en charge par l'entreprise, celle-ci en a largement les moyens !

PSA condamné :

Ex-agent de fabrication à l'usine de PSA Sochaux, Eddy a été licencié pour inaptitude professionnelle et impossibilité de reclassement.

La direction de PSA avait lancé une procédure de reclassement « Canada Dry », ça y ressemble, ça en a le goût, mais ce n'en n'est pas une !

La justice prudhomme a donc déclaré le licenciement « sans cause réelle et sérieuse ». La direction aurait dû aménager un poste pour permettre à Eddy de continuer à travailler.

Le cas d'Eddy n'est pas totalement isolé. Avec la course à la productivité, les salariés diminués sont souvent poussés vers la sortie, d'une manière ou d'une autre. La CGT demande l'amélioration des Conditions de travail et la création de postes aménagés.

Un Règlement abusif!

Extrait de la déclaration commune CGT dans tous les CHSCT au sujet du projet de modification du Règlement Intérieur: « *Le projet présenté contient de nombreux éléments qui portent atteintes aux libertés individuelles des salariés en prenant pour excuse la sécurité, pour nous contraindre à subir de nouvelles directives, plus restrictives que le Code du Travail. Ce nouveau règlement Intérieur démontre bien la volonté de la direction d'être dans une vision de répression, quoi qu'elle en dise. Nous sommes dans un schéma d'interdiction permanente de tout et n'importe quoi, sans tenir compte des besoins des salariés (...)* »

Justification d'absence

Voici ce que prévoit l'actuel article 17 du Règlement Intérieur : *En cas d'absence, non autorisée au préalable, le personnel doit justifier des causes de son absence auprès de son service de personnel dans les 48 heures.*

Pour la CGT, ces dispositions, conformes au Code du travail suffisent amplement.

La direction veut inclure une obligation de prévenir la hiérarchie, au plus tard dans les deux heures suivant une absence non prévue.

Cette nouvelle directive ne servira pas à autre chose qu'à sanctionner les salariés qui n'auront pas pu prévenir dans ce délai très court. La CGT est tout à fait contre cela et appelle les salariés à se faire entendre pour exiger le maintien des dispositions actuelles.

Tenue de travail

La direction veut rendre le port de la tenue de travail obligatoire et conforme aux prescriptions de chaque unité, sans donner le détail de ces prescriptions dans chaque UR.

Globalement les tenues de travail, déjà imposées, ne sont pas convenablement adaptées (contrairement aux dispositions du Code du Travail), notamment en cas de grosses chaleurs (montage, peinture). **La CGT demande donc que :**

- Les tenues de travail soient adaptées aux conditions de travail des salariés.
- Le port de la tenue de travail ne soit pas rendu obligatoire lorsque cela n'est pas proportionnel au but recherché (sécurité et qualité).

Déplacements piétons

Pour se couvrir en cas d'accident du travail, la direction veut ajouter l'utilisation **impérative** des passages piétons à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. La CGT a dénoncé la politique de compactage des surfaces, notamment au montage, qui ne permet pas un déplacement sécurisé des piétons.

La CGT demande à la direction de revoir entièrement la configuration de certains bâtiments et la mise en conformité des largeurs d'allées de circulation.

En attendant, la CGT demande le maintien des dispositions actuelles (article 6).

Prise de repas

La direction veut nous interdire de manger sur un bout de trottoir pendant notre pause casse-croûte. La CGT a rappelé au DRH de Sochaux, ses propos récents, concernant l'installation d'aires de pique-nique en nombre suffisant à proximité des ateliers. Il manque aussi un peu partout de vrais réfectoires et des salles de restauration.

La CGT demande la mise en place rapide de ces aires de restauration partout où cela est nécessaire. En attendant, la CGT demande le maintien des dispositions actuelles (article 5 du RI).

Pour empêcher ces tentatives de dégradation des conditions de travail, la CGT invite les salariés à se faire entendre.

La manifestation du 1^{er} mai à Montbéliard est une occasion à saisir dans ce sens.